



Lactalis Canada inc. : Rapport 2025 sur la Loi sur l'esclavage moderne ^[1]

Nom légal de l'entité déclarante :
Lactalis Canada inc.

Exercice financier : 2024

Identification d'un rapport révisé : S.O.
Numéro(s) d'entreprise, le cas échéant : 895914547 /
Numéro de société : 1463025-4

Identification d'un rapport conjoint, le cas échéant :
Qui - Canadian Cheese Corporation, Numéro(s)
d'entreprise: 76284 3878 RT0001 / Numéro de
société : 1172605-6

Identification des obligations de déclaration dans
d'autres administrations : S.O.

Catégorisation des entités selon la Loi : Société

Secteur/industrie : Fabrication et production
de produits laitiers

Endroit : Canada

Chez Lactalis Canada Inc., nous sommes pleinement engagés à respecter les droits de la personne et à lutter contre toute forme d'esclavage, de travail des enfants et de travail forcé dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement. Notre organisation mère, le Groupe Lactalis, est un participant du Pacte mondial des Nations Unies par lequel nous nous engageons à aligner nos opérations commerciales sur les dix principes du Pacte.

De plus, nous suivons les directives des documents internationaux suivants, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les conventions de l'Organisation internationale du Travail et les principes directeurs de l'OCDE applicables aux entreprises multinationales. Le respect des droits de la personne est au cœur de nos valeurs, influence nos décisions et façonne la manière dont nous et nos partenaires nous comportons.

À PROPOS DE CE RAPPORT :

Ce document constitue le Rapport 2024 sur la Loi sur l'esclavage moderne pour Lactalis Canada Inc. et sa filiale en propriété exclusive, Canadian Cheese Corporation (collectivement, « **Lactalis Canada** »). Toutes les données, déclarations et affirmations énoncées ci-dessous font référence aux politiques, processus et procédures qui étaient en place pendant l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024, conformément à l'article 11 de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada) (la « **Loi** »).

APERÇU DE NOS ACTIVITÉS :

Lactalis Canada fait partie du Groupe Lactalis, le groupe laitier n°1 mondial, dont le siège est à Laval, France. Fondé en 1933 par André Besnier, le Groupe Lactalis est une entreprise familiale mondiale comptant plus de 85 000 employés, 270 installations opérationnelles et une présence dans plus de 50 pays.

Avec plus de 140 ans d'héritage de marque, Lactalis Canada s'engage à enrichir et à nourrir la vie des Canadiens en produisant des produits laitiers nutritifs et savoureux. Les marques emblématiques de l'entreprise comprennent Cracker Barrel, Black Diamond, P'tit Québec, Balderson, Cheestrings, Ficello, aMOOza!, Astro, Khaas, siggi's, IÖGO, IÖGO nanö, Olympic, Lactantia, Beatrice, Marie Morin Canada, Galbani et Président. Figurant sur la liste Forbes des meilleurs employeurs du Canada, Lactalis Canada emploie directement plus de 4 000 Canadiens et possède plus de 30 sites d'exploitation à travers le pays.

1. Formellement connue sous le nom de Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)

STRUCTURE, ACTIVITÉS ET CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT :

Lactalis Canada, acteur clé de l'industrie laitière, gère plus de 1 milliard de dollars canadiens en approvisionnement avec près de 4 000 fournisseurs actifs. Pour 2024, notre apport en lait était de plus de 2,1 milliards de litres de lait cru. Notre engagement s'étend au maintien des normes éthiques les plus élevées, englobant les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et jouant notre rôle pour intégrer la durabilité dans l'ensemble de notre entreprise.

Nous collaborons étroitement avec les Producteurs laitiers du Canada et les organismes provinciaux de commercialisation du lait, les législateurs et les organismes gouvernementaux pour promouvoir l'agriculture durable et les meilleures pratiques liées à la santé et au bien-être des animaux. Notre implication a un impact à divers points de la chaîne de valeur laitière, de la collecte du lait à la distribution, en mettant l'accent sur la durabilité environnementale grâce à des technologies écoénergétiques et à l'évitement/réduction des déchets. De plus, nous participons activement aux initiatives communautaires, en promouvant l'éducation, les soins de santé et les économies locales. Grâce à des structures solides et à des efforts de collaboration avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement, Lactalis Canada s'efforce d'atteindre des objectifs durables à long terme tout en fournissant des produits laitiers de première qualité à l'échelle nationale.

Lactalis Canada Inc. et Canada Cheese Corporation sont toutes deux constituées en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Canada Cheese Corporation est une filiale en propriété exclusive de Lactalis Canada Inc. et est responsable de la vente de certains produits Lactalis Canada.

RISQUES LIÉS À NOS ACTIVITÉS ET À NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT :

Lactalis Canada reconnaît l'importance cruciale de traiter les risques de travail forcé et de travail des enfants au sein de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement. Nous avons mis en oeuvre un Code de conduite des fournisseurs, obligeant les fournisseurs à adhérer à nos normes, y compris des dispositions contre le travail forcé des enfants. Nous maintenons une communication transparente avec les fournisseurs et améliorons continuellement nos pratiques. Bien que notre évaluation des risques considère les risques comme faibles en raison de mesures rigoureuses, nous reconnaissons la nécessité d'une évaluation continue. Un domaine sous surveillance est le niveau des fermes, où les entreprises familiales peuvent impliquer des mineurs. Nous collaborons avec les conseils provinciaux pour garantir que des mesures préventives sont en place. Cela s'aligne sur les efforts de l'ensemble de l'industrie pour lutter efficacement contre le travail des enfants.

Un domaine encore en cours d'évaluation se situe au niveau des fermes. Ce sont des entreprises familiales en dehors de notre gestion. Pour l'atténuation des risques, nous allons demander à chacun des conseils provinciaux où nous achetons du lait de confirmer quelles mesures préventives ils prennent pour s'assurer qu'il ne s'agit pas de travail forcé des enfants. C'est une opportunité de s'aligner avec d'autres entreprises de produits de consommation pour les produits laitiers lors de ces demandes.

POLITIQUES :

Dans l'ensemble des opérations de Lactalis Canada, nous avons établi des politiques et des cadres pour gérer efficacement les risques liés aux droits de la personne, y compris ceux liés à l'esclavage moderne. Nous croyons fermement que les pratiques commerciales éthiques et une gouvernance solide sont fondamentales pour nos opérations et essentielles à notre succès durable. Notre engagement envers l'intégrité et le maintien de normes élevées s'étend à tous nos partenaires, y compris les employés et les fournisseurs, qui sont censés adhérer à un cadre complet de politiques régissant notre conduite commerciale.

Guidées par des principes internationaux et la conformité aux lois et réglementations pertinentes, nos politiques et normes reflètent un dévouement au maintien des normes éthiques les plus élevées. Conformément à notre politique, les fournisseurs doivent maintenir des procédures internes, des outils, des indicateurs ou de la documentation connexe disponibles pour démontrer leur alignement avec le Code de conduite des fournisseurs de Lactalis. Les fournisseurs acceptent d'être audités sur cette conformité et de fournir toutes les informations raisonnablement demandées. Dans tous les cas où un écart serait identifié, les fournisseurs doivent s'engager de bonne foi à élaborer et à mettre en oeuvre un plan d'action efficace.

CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS DU GROUPE LACTALIS :

Nous croyons qu'il faut un engagement plus large de toute la chaîne de valeur pour réaliser nos ambitions de produits durables et sains. Établir des relations solides, qualitatives et à long terme avec nos partenaires en amont augmente notre capacité à répondre continuellement aux attentes des consommateurs et de la société civile, à démontrer la citoyenneté et à favoriser un esprit d'innovation ainsi que des opportunités partagées. En ce sens, notre approche de l'approvisionnement responsable est un pilier fondamental de notre politique de responsabilité sociale d'entreprise.

Ce Code de conduite des fournisseurs établit des méthodes de travail et des normes minimales que les fournisseurs doivent suivre pour fournir des biens ou des services au Groupe Lactalis. Le Code de conduite des fournisseurs s'applique à tout employé, agent ou sous-traitant des fournisseurs interagissant avec le Groupe Lactalis au nom des fournisseurs tout au long de sa chaîne de valeur. Nous nous engageons à rendre compte régulièrement de nos activités d'approvisionnement responsable, en interne et en externe.

Les fournisseurs s'engageant avec Lactalis Canada doivent adhérer à un code traitant explicitement du travail forcé des enfants. Cette exigence est intégrée à notre processus d'achat, garantissant l'alignement avec nos normes. Lactalis Canada se réserve le droit de surveiller, d'évaluer et d'auditer tous les fournisseurs conformément au Code de conduite des fournisseurs. Manulife peut interrompre les relations commerciales avec tout fournisseur ou représentant qui n'adhère pas aux pratiques décrites.

DÉCLARATION ET POLITIQUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE :

La Déclaration et la politique sur les droits de la personne de Lactalis Canada soulignent notre dévouement à défendre les principes des droits de la personne internationalement reconnus. Cet engagement imprègne nos processus décisionnels, nos opérations et nos interactions avec les parties prenantes, y compris les clients, les employés, les actionnaires et autres.

Au cœur de l'éthique de Lactalis Canada se trouve notre engagement à favoriser un lieu de travail qui nourrit à la fois la croissance professionnelle et le bien-être personnel. Nous nous engageons à cultiver un environnement d'entreprise exempt de discrimination et de harcèlement, qui respecte les droits de la personne de chaque individu impliqué dans notre entreprise.

Conformément à cet engagement, nous adhérons à la législation applicable en matière de droits de la personne, atténuant indirectement le risque de travail des enfants dans nos opérations. Lactalis Canada n'utilise pas le travail des enfants ou toute forme de travail forcé ou obligatoire, et nous respectons les lois locales sur l'âge d'emploi.

Notre entreprise est alignée sur le code et les principes de l'initiative de commerce éthique (ETI). L'ETI promeut les principes suivants : liberté d'emploi, liberté d'association et droit à la négociation collective, garantie de conditions de travail sûres, condamnation de l'utilisation du travail des enfants, paiement de salaires décents, fourniture d'heures de travail raisonnables et non excessives ainsi qu'un emploi régulier, condamnation de la discrimination et de tout traitement dur ou inhumain.

Notre entreprise s'efforce également de respecter les droits de la personne à travers la chaîne d'approvisionnement grâce à notre Charte de sous-traitance qui met l'accent sur les droits de la personne et les pratiques de travail équitables. Nos fournisseurs et leurs partenaires soutiennent et appliquent les droits de la personne universels et s'assurent qu'eux-mêmes ou leurs fournisseurs ne sont pas complices de violations des droits de la personne.

Les pratiques de travail équitables exigent que les fournisseurs se conforment aux lois du travail et à la législation du pays dans lequel ils opèrent. De plus, ils doivent respecter les conditions suivantes sur leurs sites de production et ceux de leurs partenaires : les fournisseurs travaillent activement à éradiquer le travail des enfants ; les fournisseurs travaillent activement à éradiquer le travail forcé ; les fournisseurs promeuvent des plans pour réduire la discrimination fondée sur la race, le genre et l'orientation sexuelle ; les fournisseurs s'assurent que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité des employés et des fournisseurs. Les pratiques équitables en matière d'emploi exigent des fournisseurs qu'ils se conforment au droit du travail et à la législation du pays dans lequel ils exercent leurs activités. En outre, ils doivent respecter les conditions suivantes sur leurs sites de production et ceux de leurs partenaires : les fournisseurs travaillent activement à l'éradication du travail des enfants ; les fournisseurs travaillent activement à l'éradication du travail forcé ; les fournisseurs font la promotion de plans visant à réduire la discrimination fondée sur la race, le genre et l'orientation sexuelle ; les fournisseurs veillent à ce que leurs activités ne nuisent pas à la santé et à la sécurité de leurs employés et de leurs fournisseurs.

POLITIQUE ET PLATEFORME DE DÉNONCIATION DE LACTALIS :

L'entreprise promeut une communication ouverte, encourageant les employés à signaler rapidement toute violation de conformité, facilitée par la plateforme de dénonciation, Lact@Lert. Cela garantit un signalement sécurisé et confidentiel tout en protégeant les individus contre les représailles. L'établissement de Lact@Lert permet de signaler des violations potentielles, favorisant la transparence et la responsabilité dans toute notre chaîne d'approvisionnement, servant de dissuasion contre toutes les violations, y compris les pratiques de travail des enfants.

Le Groupe Lactalis s'engage à protéger les dénonciateurs qui signalent de bonne foi. Nous assurons une stricte confidentialité de l'identité du dénonciateur, des individus mentionnés dans le rapport et du contenu du rapport. Les mesures de représailles contre les dénonciateurs sont passibles de mesures disciplinaires, et toute obstruction aux droits de signalement peut entraîner des conséquences juridiques. Toute action de représailles suspectée doit être divulguée rapidement au Comité de conformité.

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT EN HUILE DE PALME DU GROUPE LACTALIS :

Nous croyons en la protection des droits des travailleurs et des communautés locales. Notre politique sur l'huile de palme vise à prévenir le travail des enfants et à défendre les droits des travailleurs, des peuples autochtones et des communautés locales. Nous nous engageons à nous approvisionner en huile de palme exempte de travail forcé ou obligatoire et de discrimination, garantissant l'application des principes de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Pour atteindre ces objectifs, nous utiliserons les audits RSPO, les mécanismes de réclamation et les adhésions Sedex pour la responsabilité et la transparence.

PROCESSUS DE DILIGENCE RAISONNABLE ET ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ :

Le Code de conduite des fournisseurs de Lactalis Canada met l'accent sur la surveillance et l'action rapide en cas de violations. Les fournisseurs sont tenus de maintenir des procédures internes et des outils démontrant l'alignement avec nos normes et acceptent les audits sur demande. Tout écart identifié doit être traité par des plans d'action efficaces. Les fournisseurs sont obligés de signaler rapidement les violations, qu'elles soient commises par des employés, des agents ou des sous-traitants, au Groupe Lactalis. De plus, notre plateforme de dénonciation permet de signaler toute violation légale. Bien que nous encourageons les meilleures pratiques, des violations occasionnelles peuvent survenir. Dans de tels cas, si les mesures correctives sont inadéquates, Lactalis se réserve le droit de désengager les fournisseurs.

Notre politique d'approvisionnement en huile de palme du Groupe Lactalis vise à protéger les droits des travailleurs et des communautés locales, nous visons notamment une huile de palme exempte de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants et de discrimination.

FORMATION :

Lactalis Canada donne la priorité à la conduite éthique et au bien-être des individus dans nos opérations. Bien que nous n'ayons pas de politique spécifique sur le travail des enfants, notre formation aborde des domaines connexes :

- Conformité à l'âge minimum d'embauche : RH et Acquisition de talents assurent le respect des directives de la Loi sur les normes d'emploi (ESA).
- Déclaration et politique sur les droits de la personne : Accessibles via la plateforme interne Viva Engage et le système PERC (intranet).
- Ligne Lact@Lert Lact@Policy : Communiquée via Viva Engage et disponible sur notre site Web et les tableaux d'information dans toute l'entreprise.
- L'équipe d'approvisionnement applique notre Code de conduite des fournisseurs, y compris les dispositions sur le travail des enfants, et examine les fournisseurs pour éviter les risques associés.



SIGNALEMENT ET MESURE CORRECTIVE :

Toute personne qui croit qu'il y a eu une violation présumée de nos politiques de respect des droits de la personne peut le signaler immédiatement à son responsable, aux Ressources humaines, au conseiller juridique de l'entreprise et/ou à la plateforme confidentielle de dénonciation de Lactalis à Lact@Lert, ce qui permet un signalement anonyme.

Les employés sont encouragés à partager toute préoccupation avec leurs responsables et ont également la possibilité de poser des questions directement via la plateforme Lact@Lert. Bien que Lact@Lert soit destiné principalement à l'usage des employés, les tiers (par exemple, actionnaires, vendeurs, fournisseurs, sous-conseillers) peuvent également signaler des activités présumées contraires à l'éthique, non professionnelles, illégales ou frauduleuses.

Au cours de l'exercice financier 2024 de Lactalis, aucun cas de préjudice lié au travail des enfants ou au travail forcé n'a été identifié. Par conséquent, aucune mesure n'a été prise pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement, y compris la remédiation à la perte de revenus pour les familles les plus vulnérables.

APPROBATION :

Ce rapport a été approuvé conformément à l'article 11(4)(b) (ii) de la Loi par le Conseil d'administration de Lactalis Canada Inc.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances, et ayant exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

A handwritten signature in black ink that reads "G. Mark Taylor".

G. Mark Taylor

Président et directeur général, et membre du conseil d'administration de Lactalis Canada inc.

30 mai 2025

J'ai le pouvoir de lier l'entreprise.

Reconnu par :

A handwritten signature in black ink that reads "Xavier Suran".

Xavier Suran

V.-p., Achats, Amérique du Nord, Lactalis Canada inc.

30 mai 2025